VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

07 mars 2014 – n° 03

140003

CESSION D'UN TERRAIN SIS QUAI DE LA RESISTANCE A LA SCI DES PATIS DE LA MEURTHE

Vu la demande présentée par la SCI des Pâtis de la Meurthe qui souhaite construire un complexe de loisirs intégrant une salle de bowling de douze pistes, une salle de laser-game et une salle de réunion, sur une partie de la parcelle cadastrée section AS numéro 229, située Quai de la Résistance à proximité du centre aqualudique Aqua Nova America ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1 relatif à la gestion des biens communaux ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales ;

Vu le courrier de Monsieur le Directeur des services de France Domaine en date du 05 novembre 2013 concernant le bien cadastré section AS n° 229 ;

Considérant que la commune ne s'est pas portée acquéreur de la parcelle d'origine en vue de la revendre, que cette vente ne s'inscrit pas dans une démarche économique d'aménagement de l'espace ou de maîtrise d'ouvrage, et que par voie de conséquence, la vente s'inscrit purement dans le cadre de la gestion du patrimoine privé de la commune.

L E C O N S E I L

Après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour :

* CEDER à la SCI des Pâtis de la Meurthe un terrain d'une superficie de 3 000 m² environ sur la parcelle initiale AS 229, -nécessaire à la réalisation du projet de construction du complexe de loisirs, au prix de 20 € le m² (parcelle en cours de bornage à la charge de la commune),

* PRENDRE EN CHARGE la création et l'entretien d'un parking au nord du terrain qui sera mis à disposition de l'acquéreur pour l'exploitation du bowling,

* RACCORDER le terrain vendu, aux réseaux d'eau usées et pluviales de communication et de distribution d'énergie, notamment ErDF et GrDF, ainsi qu'à la conduite de chauffage Biomasse,

- DIT que la présente délibération sera visée par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

- AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire et notamment l'acte de vente en la forme notariée.

ADOPTE PAR 29 VOIX POUR

Abstentions : 6 (J.L. BOURDON – F.WALTER - S.VINCENT
R.BA - C.SAINT-DIZIER - S. ROCHOTTE)

Extrait certifié conforme
Le Maire,

Christian PIERRET

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	*35*
Nombre des Membres en exercice.....	*35*
Nombre des Membres présents à la séance.....	*34*
Procurations.....	*1*

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 mars 2014

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Michel DORNER, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT (procuration à C.Saint-Dizier du point n°2 au point n° 12), Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à Francine WALTER du point n° 1 au n° 2), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusé et a donné procuration :

Patrick BERNARD à Christian PIERRET

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.